

Réf : N° 06/CFDT-MAE

Paris, le 20 avril 2026

Objet : Situation préoccupante du CSRH - Demande de création de 2 ETPT et d'un pôle d'agents de renfort.

Monsieur le Directeur général,

La CFDT-MAE souhaite appeler votre attention sur **la situation préoccupante du centre de services des ressources humaines (CSRH)**, dans un contexte marqué par de nombreux chantiers de transformation et de modernisation.

En effet, malgré une forte mobilisation des personnels, **ces évolutions organisationnelles, numériques et réglementaires ont un impact direct sur la charge de travail des gestionnaires comme des encadrants** et génèrent des contraintes organisationnelles supplémentaires sur le service, **sans que les moyens humains ne soient adaptés aux besoins réels de l'activité**. Cette situation, qui engendre des risques pour la santé des agents et une fragilisation des conditions de travail, impacte également l'encadrement, confronté à des arbitrages de plus en plus complexes et à la gestion croissante de personnels en difficulté.

La CFDT-MAE estime que si les mesures en cours sont porteuses de dynamisme et de progrès, elles nécessitent toutefois un accompagnement renforcé des agents. Ainsi, **la formation des personnels**, qui constitue un levier essentiel d'adaptation, **doit être complétée** selon nous **par un accompagnement de proximité indispensable** pour sécuriser la mise en œuvre des changements et soutenir les agents dans l'appropriation des nouveaux outils et procédures.

De même, **les futures évolutions**, qui supposent également un élargissement des compétences des gestionnaires (notamment Renoirh, fusion des chaînes de paie entre l'administration centrale et l'étranger), **induiront des changements significatifs sur l'organisation et les méthodes de travail des agents**.

La CFDT-MAE tient à souligner que **l'organisation actuelle se révèle particulièrement fragile en cas d'absence des agents** quelle qu'en soit la raison (congrés, formation, formation des nouveaux arrivants, arrêts maladie...) En effet, afin d'assurer la continuité du service, **les portefeuilles sont alors repris par les gestionnaires en activité, ce qui génère une surcharge de travail significative et une pression accrue** sur ces derniers. De même, à leur retour, les agents absents devront rattraper le retard ainsi accumulé en dépit de l'aide ponctuelle apportée par leurs collègues. Dès lors, il apparaît que les périodes de pic d'activité tendent à

s'étendre sur l'ensemble de l'année et que la distinction entre périodes chargées et périodes plus calmes disparaît progressivement.

2

Dans ce contexte déjà difficile, **l'activité au quotidien des gestionnaires requiert une forte technicité, tant en matière de gestion administrative que comptable**, à laquelle s'ajoute la complexité de l'application SIRHIUS et de tous ses outils annexes. Malgré ce besoin, **la multiplication des sollicitations par mail des personnels gérés**, amplifiée par un moteur de recherche peu performant de Diplonet pour récupérer l'information disponible, **ne permet pas aux gestionnaires de consacrer suffisamment de temps aux tâches de fond.**

Enfin, **des témoignages nous parviennent qui font état de situations de grande souffrance au travail de plusieurs agents (épuisement, perte de sens)** dont certains souhaitent vouloir quitter le CSRH. Nous rappelons, par ailleurs, le nombre important de départs à l'été prochain, gestionnaires et encadrants de catégories A+, A et B - notamment la cheffe de centre et son adjointe – qui risque d'accentuer encore un peu plus les tensions organisationnelles constatées.

En conséquence, **la CFDT-MAE considère indispensable de prévoir la mise en place d'un pôle d'agents de renfort**, formés aux spécificités des métiers et capables d'intervenir ponctuellement en soutien des équipes. Par ailleurs, **la CFDT-MAE demande que la cellule du CSRH dédiée à la PSC**, composée d'une cheffe de secteur et de 2 vacataires, **soit pérennisée** afin que la responsabilité de ces tâches ne repose à terme sur les gestionnaires déjà largement sollicités.

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir **autoriser la création de 2 ETPT à temps plein au CSRH**, un rehaussement des effectifs essentiel qui permettrait de garantir la continuité et la qualité du service, de sécuriser les missions confiées aux différents secteurs, d'améliorer les conditions de travail des gestionnaires et de prévenir les risques psychosociaux.

Nous vous remercions, par avance, de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande d'octroi de 2 postes de travail supplémentaires au CSRH et des suites favorables qui pourraient lui être ainsi réservées.

La CFDT-MAE vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de son profond respect.



Le secrétaire général
Thierry FRANQUIN

Monsieur Julien Steimer,
Directeur général de l'administration et de la modernisation.

Cq : DRH, DGAN, CSRH, STRATRH, PARCOURH